

Conseil Municipal du 14 Octobre 2024

Présents : Christian BETON, Graziella BERTOLA-BOUDINAUD, Laurent GLAD, Chantal JACOBS, Jean-Marc POUILLON, Paul BONNAIRE, Michel RIVAL, Janine GALLIN-MARTEL, Isabelle GROUSSOL, Maria VUONG, Caroline SONDAZ, Gani BAGCI, Jean-Paul RUKUNDO, Nathalie PACCINI, Carole SOUAK, Dylan RAHIS, Bernard BELONY, Nicole YVRARD (pouvoir à Bernard BELONY), Jean-Pierre MAILLES, Armel TALBOT (pouvoir Jean-Pierre MAILLES), Séverine ANDRIOT.

Excusés : Xavier FRANCISCO,

Secrétaire de séance : Bernard BELONY

**Adhésion au contrat groupe « Prévoyance » proposé par le groupement Collecteam/Allianz vie :** Gras-Savoie/WTW qui assurait le maintien de salaire des agents en cas de maladie a dénoncé le contrat au 31/12/2024 et seul un prestataire, Collecteam/Allianz Vie a répondu à l'appel du Centre du Gestion. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion avec cet organisme. La participation employeur demeure la même (30 € par agent à temps plein). (Unanimité)

**Schéma mutualisation CAPI :** La Capi propose de valider le nouveau schéma de mutualisation pour la période 2024-2027. Ce dernier comprend le bilan de l'ancien schéma et les objectifs du nouveau (cf : PJ). Le rapporteur propose d'adopter le nouveau schéma de mutualisation. (Unanimité)

**Maîtrise d'œuvre terrain foot :** le projet du terrain de foot a obtenu les subventions demandées à la Région, le Département et l'Etat. L'étape de mise en œuvre du projet va pouvoir être engagée (administrative, technique...). Pour cela, la commune souhaite être accompagnée par un maître d'œuvre. Il est proposé de choisir le bureau d'étude Chanéac sport qui est spécialisé dans la réalisation de terrains de sports. Ce dernier accompagnera la commune à toutes les étapes du projet (avant-projet, projet, rédaction du cahier des charges, dossier de consultation des entreprises, assistance aux contrats de travaux, exécution des travaux, assistance et réception des travaux). Le coût de cette prestation s'élève à 19 800 € HT. Le rapporteur propose de contractualiser avec ce cabinet. (17 pour, 2 abstentions, 1 ne prend pas part au vote)

**Rapport d'artificialisation des sols SCOT :** La loi « Climat et résilience » fait obligation au Maire de présenter au Conseil Municipal une fois tous les trois ans, un rapport sur l'artificialisation des sols au cours des années précédentes. Ce rapport permettra de définir les espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) qui pourront être utilisés dans le cadre du ZAN dans les années suivantes. Le rapport présente la tache urbaine actuelle, l'urbanisation devra se développer dans cette enveloppe urbaine.

Les dix dernières années 10ha ont été consommés, dont 6,5 ha pour la zone d'activité du Vernay. Depuis 1945, la commune s'est étendue en moyenne sur 1 ha par an.

Les espaces classés en friches permettront un développement sans avoir d'impact sur la consommation d'espace. De même, les espaces considérés comme des dents creuses de moins de 5000 m<sup>2</sup> à l'intérieur de l'enveloppe urbaine n'auront pas d'impact sur la consommation d'espace.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le PLU respecte ces équilibres et prévoit de maintenir les objectifs d'urbanisation dans l'enveloppe urbaine définie. (Unanimité)

**Projet immobilier Cogedim/SD Access** : La société Cogédim rencontre des difficultés pour vendre les appartements disponibles sur le site « Traversée de l'Agny » (ancien parc Paillet). Sur les quarante logements, 15 devaient être commercialisés en BRS (bail réel solidaire). A ce jour et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 il n'y a eu aucune réservation. SD Access demande à vendre 10 logements (prévus initialement en BRS) à la SDH qui viendront s'ajouter aux 10 déjà achetés par la SDH pour réaliser du locatif social. Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette transformation et d'organiser avec SD Access une réunion d'information sur le BRS, d'autant que la baisse des coûts de commercialisation permet d'avoir l'aide de la CAPI pour les primo-accédants. (8 pour, 8 abstentions, 5 contre)

#### **Déclarations préalables :**

Jean-Philippe Mezzano : Parcelle AE 728, en zone Ub au PLU, pour création d'une fenêtre de toit, remplacement d'une porte de garage par une baie vitrée, remplacement d'un volet bois par une grille, 25, Impasse du Tilleul.

Jean-Philippe Gaudin : parcelle AB 622, en zone Ub au PLU, pour installation de 14 panneaux photovoltaïques, 208, rue des Plattières.

Zinetti Immo : Parcelle AC 372, en zone Uic au PLU, Blanc et rouge RC au PPR, pour pose de panneaux Photovoltaïques, 1505 RD 1085.

Ali Osman Ayylidiz : parcelle AH 438, en zone Uc au PLU, pour extension d'un bâtiment existant par surélévation, 3711 RD 1085.

SAS Novat'home : parcelle AE 96, en zone Ua au PLU, pour création de 4 logements dans bâtiment existant, 8 places de stationnement, changement des menuiseries et modification d'une ouverture, 2997 RD 1085.

SAS Novat'home : parcelle AE 96, en zone Ua au PLU, pour démolition partielle d'un garage, changement des ouvertures pour création d'un logement, 2997 RD 1085.

Pierre-Adrien Bourzeau : Parcelle AD 452, en zone Ub au PLU, blanc et Rouge RC au PPR, pour remplacement de volets bois par des volets blancs 51, allée de Cyprès.

Lénaïc Gouas : parcelle AB 803, en zone Ua au PLU, blanc et bleu au PPR, pour construction d'une piscine et d'un abri de jardin, 28, rue de l'Arbre sec.

Frédéric Giraud : parcelle AC 224, en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bg1 au PPR, pour pose de panneaux photovoltaïques, 19, rue des Châtaigniers.

#### **Permis de construire :**

M. Chuzeville-Poulet, Mme Labbé et Mme Bienvenu : parcelle A143, en zone Ub au PLU, Bleu Bgs-bg1 au PPR, pour construction de deux maisons individuelles, chemin des Bottes.